



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Christophe BERTHIER – David BOYER – Bruno MOMBELLI  
IA-IPR de Sciences Physiques

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de sciences  
physiques  
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Bordeaux, le 5 septembre 2019

**Rectorat**  
**Inspection**  
**Pédagogique**  
**Régionale**

Chères collègues, chers collègues,

Nous espérons que l'année scolaire qui commence vous apportera pleine satisfaction dans votre travail auprès de vos élèves et au sein des équipes éducatives et souhaitons la bienvenue aux professeurs, stagiaires, titulaires, contractuels qui rejoignent l'académie.

Réf :  
Lettre 1 19-20 NL

**Affaire suivie par :**  
Christophe BERTHIER  
David BOYER  
Bruno MOMBELLI  
IA-IPR de  
Sciences Physiques

Tél :  
05 57 57 38 19

Mél :  
[christophe.berthier@ac-bordeaux.fr](mailto:christophe.berthier@ac-bordeaux.fr)  
[david.boyer@ac-bordeaux.fr](mailto:david.boyer@ac-bordeaux.fr)  
[bruno.mombelli@ac-bordeaux.fr](mailto:bruno.mombelli@ac-bordeaux.fr)

**Les rendez-vous de carrière (PPCR)** se poursuivent. Ils concernent les professeurs aux 6°, 8° et 9° échelon. Le calendrier de ce rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard quinze jours calendaires avant la date de celui-ci (BO du 6/7/19). Ce délai de notification ne peut être compris dans une période de vacance de classe. Chaque professeur de l'académie dispose d'une boîte aux lettres électronique, avec l'adresse type [prénom.nom@ac-bordeaux.fr](mailto:prénom.nom@ac-bordeaux.fr). L'identifiant et le mot de passe sont identiques à ceux utilisés pour lprof. L'annonce du rendez-vous de carrière se fait exclusivement par le biais de la messagerie académique. Si vous ignorez votre adresse électronique académique, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre chef d'établissement.

Pour préparer les entretiens, vous pouvez également remplir le "Document de référence de l'entretien" et le transmettre à votre inspecteur évaluateur, à votre convenance avant notre venue ou le jour de l'inspection.

Pendant l'inspection, vous restez libres de mettre à disposition de l'inspecteur tout document qui vous semblera pertinent pour valoriser votre travail et votre parcours professionnel (documents pédagogiques, cahiers d'élèves des différentes classes, progressions, évaluations et outils d'évaluation, projets, CV...).

5, rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

**Le PAF PHYSIQUE-CHIMIE 19-20** propose comme l'an dernier des actions à inscription individuelle, en plus de celles à public désigné (<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia/nthem/treeview>). Nous vous invitons à le consulter et à vous inscrire à partir de votre portail ARENA, accessible via la page d'accueil du site académique. La date limite est le 30 septembre. La consultation des offres en physique chimie est facilitée en utilisant l'onglet « discipline/responsable » et en choisissant « IA IPR SC

PHYS ». Des offres non disciplinaires, comme l'inclusion des élèves à besoins particuliers, existent aussi.

**Le site académique** est régulièrement actualisé. Il fournit des documents officiels et propose des ressources diverses (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/sciences-physiques/>). En particulier, les ressources académiques concernant la réforme du lycée, dont la plupart ont été présentées en formation, sont disponibles.

**L'éducation au développement durable** : Face aux changements climatiques dont nous percevons déjà les effets, à la diminution effective de notre biodiversité, et plus largement aux modifications globales de notre environnement, l'Education au développement durable est plus que jamais fondamentale dans le parcours de formation de nos élèves comme en témoigne la nouvelle circulaire Transition écologique publiée au BO n°31 du 29 août 2019 : [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144377](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)). Cette éducation peut être abordée par l'ensemble des disciplines du fait de la diversité des thématiques qu'elle permet de traiter et de la pluralité des projets pédagogiques qui y sont liés. Elle permet aux élèves de développer les connaissances et compétences favorisant leur compréhension de ces changements dans toute leur complexité et d'engager une réflexion globale sur les choix à faire et sur l'adoption de comportements responsables.

Les nombreux projets en lien avec les ODD (Objectifs du Développement Durable, établis par l'ONU en septembre 2015 : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD>) menés par les équipes éducatives au sein des établissements et avec nos partenaires, rendent concret le nécessaire engagement dans les défis actuels, auxquels les jeunes sont particulièrement sensibles. **Le label E3D** (Etablissement en Démarche de Développement Durable), déjà attribué à 88 établissements des 1<sup>ER</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés dans notre académie, valorise les actions conduites par les élèves et les équipes. Il permet ainsi de montrer à tous (parents, partenaires, public) le travail accompli dans la formation des élèves à cette éducation et la réalité de l'engagement citoyen des jeunes. **Mme la Rectrice, pour qui l'Education au développement durable est une des priorités, a fixé l'objectif d'au moins doubler le nombre d'établissements labellisés au cours de cette année scolaire. Deux nouvelles campagnes de labellisation seront ouvertes pour l'année 2019-2020** ; un courrier dédié vous sera transmis prochainement à ce propos. N'hésitez pas à faire connaître et reconnaître vos projets par cette labellisation.

Rapport Ecobiose Nouvelle Aquitaine : <https://www.ecobiose.fr/documents/>

Résumé GIEC pour les enseignants, réchauffement +1,5° : <https://bit.ly/2k3msMR>

Acclimaterra Nouvelle Aquitaine: <http://www.acclimaterra.fr/rapport-page-menu/>

**En ce qui concerne l'école inclusive**, nous vous informons de l'existence de l'espace « cap école inclusive » sur le site du réseau CANOPE.

[https://www.reseau-canope.fr/notice/cap-ecole-inclusive\\_23289.html](https://www.reseau-canope.fr/notice/cap-ecole-inclusive_23289.html)

Il vous permet de créer des adaptations spécifiques pour les élèves en situation de handicap selon la spécificité du handicap. La notion de besoins particuliers qui y est développée peut vous permettre également d'entrer dans des démarches de différenciation dans une dimension très large au profit de tous les élèves.

## 1. LE COLLÈGE

Des documents d'accompagnement sont disponibles sur le site académique, sur le site national de physique-chimie et sur le site de la fondation la main à la pâte ([www.fondation-lamap.org/interfaces](http://www.fondation-lamap.org/interfaces)).

Nous indiquons ci-dessous le lien eduscol qui permet d'avoir les principaux textes réglementaires concernant la réforme : <http://eduscol.education.fr/cid87584/l-organisation-du-college.html>

En collège, le dispositif « Devoirs faits » est reconduit. Ce dispositif correspond à une réelle et importante attente tout en contribuant à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants. Il est l'occasion d'explicitier aux élèves l'importance, la forme et les attendus du travail à la maison pour réussir dans ses études.

## 2. LE LYCÉE

Cette année, **la réforme du lycée et des examens** débute. Les spécialités se substituent aux filières en classe de première. La diversité des combinaisons doit conduire à réinterroger les modalités pédagogiques, en particulier celles en lien avec la différenciation.

En filière technologique le lien entre les mathématiques et la physique-chimie est renforcé. Il nécessitera une collaboration étroite entre les professeurs des deux disciplines. De la même façon, concernant l'enseignement scientifique, nous vous rappelons l'importance de définir des progressions et des contenus en concertation avec les collègues intervenants des autres disciplines.

L'année 19 20 verra la poursuite progressive de la réforme du lycée, après celle du collège. L'ensemble des programmes est paru au BO (**BO 29 du 19 juillet 2018 et BO spécial du 25 juillet 2019**)

Cette année, les modalités d'évaluation au baccalauréat changent pour la classe de première. Elles concernent pour les professeurs de PC, l'apparition d'une épreuve de contrôle continu (E3C) pour l'enseignement scientifique et pour la spécialité qui sera abandonnée. Elles auront lieu dans l'établissement, en fin d'année scolaire.

## 3. LES EXAMENS

- **Élaboration des sujets**

Nous vous rappelons que chacun d'entre vous peut être sollicité, sous condition de complète confidentialité. **Cette mission qui entre dans le cadre général des missions d'examens ne peut pas être refusée y compris lorsque la demande émane d'une autre académie.**

- **Le baccalauréat session 2019**

- Résultats académiques

Série	Épreuve	Moyenne Académique
L/ES	sciences	13,2 (ES) 12,2 (L)
S	physique chimie	11,6
ST2S	physique chimie	11,6
STD2A	physique chimie	10,9
STi2D	physique chimie	8,9
STL SPCL	physique chimie	10,7
	CBSV	8,8
	SPCL	8,0

Pour harmoniser le choix des correcteurs du baccalauréat, nous avons besoin de connaître avec précisions quel enseignant intervient dans quel niveau. Nous demandons aux coordonnateurs disciplinaires de remplir le fichier enquête en pièce jointe et de le renvoyer (**merci de laisser le format tableur et de ne pas enlever ni fusionner de cellule**) par mail à l'adresse : [christophe.berthier-belleard@ac-bordeaux.fr](mailto:christophe.berthier-belleard@ac-bordeaux.fr) **avant le 30 septembre 2019**. En ce qui concerne la voie STL, une enquête complémentaire sera envoyée dans les établissements concernés.

## 4. LE LABORATOIRE DE SCIENCES

Les missions des personnels de laboratoire sont décrites dans le **BO n°19 du 9 mai 2013**. **La bonne tenue du laboratoire de sciences doit faire l'objet d'une vigilance particulière de l'ensemble de l'équipe. La propreté, le rangement et le stockage des produits chimiques doivent être une priorité de chacun.**

De nombreuses informations sont disponibles sur la page du CHSCT : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid117668/sante-securite-au-travail-chsct.html> en cliquant ensuite sur le logo ci-contre.



Ou sur la page académique disciplinaire : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/sciences-physiques/la-securite-en-physique-chimie/>

Pour toute question concernant ce sujet vous pouvez joindre l'inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST), Madame Christine Coche ([christine.coche@ac-bordeaux.fr](mailto:christine.coche@ac-bordeaux.fr)).

## 5. LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Nous remercions tous les professeurs qui s'investissent dans le champ de la culture scientifique pour accompagner les élèves dans les différents dispositifs possibles.

- ateliers scientifiques :
- concours « C-Génial collège » ou « C-Génial lycée » :
- dispositifs science à l'école : astro, cosmo, experts, météo, sismo ... à l'école
- olympiades nationales de la chimie ou de la physique :
- olympiades internationales nationales de la chimie ou de la physique :
- La Maison Pour la Science en Aquitaine

Lorsque la formation MPSA est inscrite au PAF, il est nécessaire de procéder à une double inscription, sur le PAF et sur le site de la Maison pour la science. Dans le cas contraire, une inscription unique sur le site de la MPSA suffit

Vous trouverez une présentation des Maisons Pour la Science et des formations sur le site : <http://www.maisons-pour-la-science.org/>

## 6. RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE DES INSPECTEURS

Les IA-IPR seront accompagnés de professeurs chargés de mission : Michel FAGET, Thomas CAZAURAN, Astrid GREMILLET, Mathieu MOULAT, Hervé COLLIERIE

Le travail des inspecteurs s'organise par secteurs géographiques (**Zones d'Animation Pédagogiques**) répartis de la manière suivante :

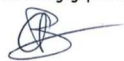
Christophe Berthier 06 16 79 24 72	David Boyer 06 16 79 06 74	Bruno Mombelli 06 18 54 25 84
Bergerac Ouest Dordogne Périgueux Libourne Blaye Bordeaux Sud Bordeaux rive droite Arcachon Médoc Mont de Marsan	Bordeaux Nord Merignac Pessac Parentis Dax Des Gaves Pau	Est Dordogne Nord Dordogne Marmande-Nérac Agen Villeneuve sur Lot Nive et Adour Nive et Saison Talence Sud Gironde

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inspecteur évaluateur qui vous sera affecté peut être différent que celui qui relève de votre ZAP.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Les IA-IPR de Physique-Chimie

L'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional



Christophe BERTHIER

L'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional



David BOYER

L'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional



Bruno MOMBELLI